

NOTE AUX FAMILLES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ARC a compétence pour organiser le transport scolaire des collégiens et lycéens scolarisés et domiciliés dans l'une de ces 22 communes :

- ARMANCOURT
- BETHISY ST PIERRE
- BETHISY ST MARTIN
- BIENVILLE
- CHOISY AU BAC
- CLAIROIX
- COMPIEGNE
- JANVILLE
- JAUX
- JONQUIERES
- LACROIX ST OUEN
- LACHELLE
- LE MEUX
- MARGNY LES COMPIEGNE
- NERY
- SAINTINES
- ST JEAN AUX BOIS
- ST SAUVEUR
- ST VAAST DE LONGMONT
- VENETTE
- VERBERIE
- VIEUX MOULIN

L'inscription aux transports scolaires se fait via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://www.compiègne.fr/Transport-scolaire.aspx> à partir du 10 juin 2019.



IMPORTANT

Les élèves qui résident dans l'une **des 7 communes surlignées en jaune** doivent remplir le formulaire papier mis à disposition dans les établissements ou sur le site de l'ARC.

L'ARC réceptionne les demandes et règle les frais, la Région Hauts de France organise les transports de ses communes

Les familles recevront les cartes de la région à leur domicile pour une première demande, ou la carte sera réactivée lors d'un renouvellement.

L'ARC se charge de faire le relais avec la région, et prend en charge les frais d'inscriptions des élèves concernés.

Rappel :

- Seuls les collégiens obtiendront une carte de l'ARC, les élèves des lycées et institutions privés empruntant les transports « tout publics » seront enregistrés et pourront ainsi être avertis des perturbations de leur ligne.
- Les formulaires papiers sont à rendre aux établissements scolaires.
- Pas d'inscriptions pour les renforts scolaires des lignes urbaines.
- **Aucune dérogation n'est possible pour les élèves ne résident pas dans l'ARC**

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES HORAIRES ET L'ÉTAT DU RÉSEAU ?

- sur le site oise-mobilite.fr
- à l'agence Oise Mobilité et aux arrêts de cars
- par sms ou par e-mail :



Alertes perturbations
de votre ligne
par SMS ou email
inscription GRATUITE :
oise-mobilite.fr
> Mon espace

(services gratuits et sans engagement)